

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A114-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A114

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – TRAINAR Nadia – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_05

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Budget Supplémentaire 2015 – Budget Annexe du Service Public d' Elimination
des Déchets (S.P.E.D.)
Décision du Conseil**

Il est proposé d'adopter le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe du S.P.E.D.

Exposé des motifs :

Le Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire 2015 s'élève à 175 000 €, et s'équilibre comme suit :

	B.S. 2015
Fonctionnement	759 800
Investissement	- 584 800
BUDGET TOTAL	175 000

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 759 800 €. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

SERVICE	IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	ligne	chapitre	fonction	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances							
<i>Recettes</i>							
1 449 800.00	100	73	812	7331	Ajustement TEOM		1 449 800.00
<i>Dépenses</i>							
537 000.00	178	042	01	6811	Dotation aux amortissements - Traitement	620 000.00	
	179	042	01	6811	Dotation aux amortissements - Transport Logistique	-390 000.00	
	177	042	01	6811	Dotation aux amortissements - Collecte	307 000.00	
				022	Dépenses imprévues	381 700.00	
						918 700.00	1 449 800.00
DRH							
<i>Dépenses :</i>							
700 000.00		012	812	64118	Autres indemnités personnel titulaires	200 000.00	
				64131	Rémunérations personnel non titulaire	500 000.00	
Prévention et Gestion des Déchets							
COLL / Collecte							
<i>Dépenses :</i>							
-200 000.00	26	011	812	611	Contrats de prestations de service - nouveau marché Vitrolles	-200 000.00	
<i>Recettes</i>							
0.00	94	70	812	70688	Autres prestations de services		-1 797 000.00
	276	74	812	7478	Subvention et participation autres organismes		1 797 000.00
TL / Transport Logistique							
<i>Dépenses :</i>							
-500 000.00	72	011	812	611	Ctts de prestations de service - décalage tri des encombrants	-500 000.00	
<i>Recettes</i>							
0.00	97	70	812	70688	Autres prestations de services		-415 000.00
	278	74	812	7478	Subvention et participation autres organismes		415 000.00
TT / TT_VS / TRAITEMENT							
<i>Dépenses :</i>							
700.00	61	68	812	6875	Dotation aux provisions pour risques	700.00	
<i>Recettes</i>							
	95	70	812	70688	Autres prestations de services		-950 000.00
	246	70	812	70688	Autres prestations de services - tri encombrants non réalisés		-540 000.00
-690 000.00	260	74	812	7478	Subvention et participation autres organismes		800 000.00
SC / Services Communs							
<i>Dépenses :</i>							
-159 600.00	83	011	812	611	Ctts de prestations de service - suivi et contrôle composteurs	-110 000.00	
	89	011	812	6238	Publicité et publications - autres	-20 000.00	
	220	65	812	6574	Subventions aux associations	-29 600.00	
					TOTAL	759 800.00	759 800.00

Les dépenses de Fonctionnement supplémentaires à inscrire s'élèvent à 759,8 K€. Elles peuvent être financées grâce aux recettes de TEOM notifiées par l'Etat.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Dépenses liées à l'exploitation du service de gestion des déchets : - 859 K€

Cet ajustement est principalement lié :

- au décalage du tri des encombrants (-500K€) ;
- au décalage de la mise en place des suivis et contrôles des composteurs (-100 K€) ;
- à la baisse des prix du nouveau marché de collecte de Vitrolles (-200 K€).

Notons que le décalage du tri des encombrants ainsi que de la mise en place des mâchefers entraînent une baisse prévisionnelle des recettes de l'ordre de 690 000 €.

- Charges de personnel : + 700 000 €

Les besoins supplémentaires sont liés :

- au recrutement de personnels nécessaires au bon fonctionnement du service de la collecte des déchets, principalement pour pallier l'augmentation de l'absentéisme : remplacement de personnels absents et saisonniers. Cela engendre des crédits supplémentaires à hauteur de 500 000 €.
- à la monétisation des jours, au-delà de 20, des comptes épargne temps. L'évaluation de l'indemnité forfaitaire appliquée aux jours en stock correspond à un coût chargé de 50 000 €.
- aux négociations en cours sur le régime indemnitaire dont le coût est évalué à 150 000 €.

- Dotations aux amortissements : + 537 000 €

Il convient d'ajuster la dotation aux amortissements compte tenu du transfert d'actifs opéré suite à la création du budget annexe du S.P.E.D..

Par ailleurs, des dépenses imprévues sont inscrites à hauteur de 381 700 €.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à -584 800 € :

DEPENSES	
	BS 2015
Dépenses d'équipement	- 584 800
Emprunt - remboursement de capital	-
Total Dépenses d'investissement	- 584 800

RECETTES	
	BS 2015
Amortissements	537 000
Emprunt	- 1 121 800
Autofinancement	-
Total recettes d'investissement	- 584 800

Le décalage dans l'avancement d'opérations permet de financer les demandes de crédits supplémentaires nécessaires pour l'acquisition de véhicules de collecte (300 000 €).

Globalement les restitutions de crédits s'élèvent à 584 800 € et concernent principalement :

- le report de l'acquisition du centre de transfert de Pertuis : -500 000 €
- les travaux de la déchetterie de la Parade : -200 000 €
- la mise en place des badges d'entrées des déchèteries : -100 000 €.

SERVICE	IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Fonction	Opér. Budg.	Opération Nature	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances							
<i>Recettes</i>							
-584 800.00	01	040	-	28*	Amortissement des immobilisations		537 000.00
<i>Dépenses</i>							
0.00		16		1641	Emprunt		-1 121 800.00
						0.00	-584 800.00
Prévention et Gestion des Déchets							
COLL / Collecte							
<i>Dépenses :</i>							
300 000.00	812	175	DI170	2182	Acquisition véhicules de collecte	300 000.00	
TL / Transport Logistique							
<i>Dépenses :</i>							
-800 000.00	812	146	DI146	2183	Aquisition badges d'entrée déchetteries	-100 000.00	
	812	173	DI173AP	21728	Agencem. et aménag. - travaux la Parade	-200 000.00	
	812	176	DI176AP	2115	Achat terrain bâti - Pertuis	-500 000.00	
SC / Services Communs							
<i>Dépenses :</i>							
-84 800.00	812	142	DI142	2188	Achats composteurs	-94 800.00	
	812	163	DI163	21578	Acquisition panneaux de signalétique	10 000.00	
					TOTAL	-584 800.00	-584 800.00

CONCLUSION

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

759 800 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

-584 800 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU la délibération n°2014_A242 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe du S.P.E.D. ;

VU l'avis de la Commission des Finances et Contrôle de Gestion en date du 25 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe du Service Public d' Elimination des Déchets, par nature, tel qu'il est présenté :
 - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	81
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - de BUSSCHERE Charlotte - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUIL. 2015